



## Calcul date extrême de départ suite à démission

Par **Victoire76**, le **14/06/2021 à 23:30**

Bonsoir,

Je viens d'envoyer ma lettre de démission de mon emploi de vendeuse en boulangerie, poste que j'occupais depuis 2015. J'ai donc un préavis de 15 jours à faire. Mon employeur devrait recevoir au plus tard le recommandé jeudi 17 juin, date que l'on va prendre comme début pour le préavis. La boulangerie est ouverte 6 jours sur 7 avec une fermeture hebdomadaire le mardi. Pourriez-vous me donner ma date effective de départ de la boulangerie car nous ne tombons pas sur la même date mon employeur et moi.

Merci.

Par **P.M.**, le **15/06/2021 à 08:29**

Bonjour,

La date normalement à prendre en compte est celle au plus tôt de la première présentation de la lettre recommandée avec AR par la poste, sauf indication autre dans le courrier...

Si le préavis de **2 semaines** prévu à l'[art. 32 de la Convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie](#) commence le jeudi 17 juin 2021, il se terminera donc le mercredi 30 juin 2021 au soir, sauf congés payés prévu avant son début qui tombent pendant cette période...

Par **Victoire76**, le **15/06/2021 à 09:12**

Merci de votre réponse. En fin de compte c'est 15 jours pleins dès la réception du recommandé. Son employeur la faisait finir le 8 juillet, elle lui a parlé de jours ouvrés qui décalaient la fin de contrat. On arrivait à plus de trois semaines de préavis. Pourriez-vous me détailler un peu cette histoire de jours ouvrables/jours ouvrés car je reconnais que je suis un peu perdue.

Merci

Par **P.M.**, le **15/06/2021** à **09:55**

En fin de compte c'est déjà **2 semaines** et pas 15 jours...

Si c'était 15 jours, ils seraient des jours calendaires...

Par **Victoire76**, le **15/06/2021** à **10:16**

Merci de votre réponse